

# Synthèse de la consultation publique préalable à un appel à candidatures pour des services de radio en Nouvelle-Calédonie

## I. Paysage radiophonique et marché publicitaire

### 1. Quel type d'équilibre doit être recherché entre les différents modèles économiques présentés plus haut : radios associatives accomplissant une mission de communication sociale et culturelle de proximité, radios commerciales ? Serait-il souhaitable que des radios à vocation locale de proximité de la catégorie A, éligibles au Fonds de soutien à l'expression radiophonique, ou de la catégorie B, viennent compléter le paysage radiophonique calédonien, se constituant éventuellement en réseaux ?

Djiido et RRB rappellent que le paysage radiophonique calédonien se compose de trois réseaux autorisés sur l'ensemble du territoire : Djiido (catégorie A), Radio Rythme Bleu (catégorie B) et le service public (Radio Calédonie Première).

RRB estime :

- que seul le service public dispose des moyens financiers pour exploiter toutes les fréquences qui lui ont été attribuées ;
- que Radio Océane FM et NRJ Nouméa (catégorie B) émettent uniquement sur Nouméa et son agglomération. France-Inter a vocation à émettre sur tout le territoire et neuf radios sont diffusées par Canal Satellite ;
- que l'équilibre entre les modèles de radio dans le paysage actuel est satisfaisant et adapté si l'on considère leur nature, leur vocation, leurs ressources financières, le marché publicitaire et le bassin de population ;
- qu'un choix raisonnable d'ouverture du paysage radiophonique calédonien consisterait à autoriser trois ou quatre radios locales de proximité, de catégorie A ou B, constituées éventuellement en réseau avec RRB ou Djiido, à l'instar des "radios petites soeurs" des années 80, qui ont été mises en sommeil pour organiser l'équilibre politique issu des accords de Matignon. Ce contributeur précise cependant que pour des raisons de moyens et de cohérence, RRB et Djiido, qui se consultent régulièrement, semblent davantage tentées par le développement de bureaux dans l'intérieur et dans les îles Loyauté que par de nouvelles radios.

Afin d'éviter de fragiliser le tissu social calédonien et de rompre l'équilibre politique du paysage radiophonique, RRB considère qu'il serait souhaitable ne pas autoriser :

- des radios politiques, qui viendraient déstabiliser, à l'approche de l'échéance 2014-2018, « la donne institutionnelle » qui résulte des accords de Matignon et de Nouméa. Dans cette perspective, la préservation de l'unité et de la cohérence interne de chacune des deux légitimités reconnues en Nouvelle-Calédonie sera essentielle pour engager les discussions sur une sortie de l'Accord de Nouméa et une solution institutionnelle acceptée par tous ;
- des radios musicales, franchisées ou non, que des sociétés métropolitaines, motivées par les retours financiers sur leur siège métropolitain, souhaiteraient éventuellement installer sur un hypothétique gisement publicitaire.

NRJ Nouméa estime que l'ouverture de nouvelles fréquences destinées à des radios de catégorie A et B serait positive.

Enfin, Radio FG souhaite une pluralité des programmes, la plus large possible, afin de répondre aux attentes des auditeurs, tout en précisant que sa connaissance du paysage radiophonique local est rudimentaire.

### 2. Quelles sont vos évaluations du marché publicitaire radiophonique et vos prévisions sur son évolution ?

RRB évalue le total des investissements publicitaires en Nouvelle-Calédonie dans une fourchette de 2,8 à 3 milliards FCFP (de 23,4 millions d'€ à 25 millions d'€).

Support	Investissements en FCFP	Investissements en €
Télévision (dont Télé Calédonie 1ère)	440 000 000	3 667 000 €
Radio	320 000 000	2 667 000 €

Presse quotidienne et magazines	1,4 milliards	11 667 000 €
Affichage	280 000 000	2 334 000 €
Mailing	440 000 000	3 667 000 €
Annuaire	90 000 000	750 000 €
Total :	env. 2,9 milliards de FCFP	env. 24,7 millions d'€

RRB considère que le gisement publicitaire n'est guère extensible. Il convient, lui semble-t-il, d'une part, de tenir compte de la crise économique même si la Nouvelle-Calédonie en est pour l'instant préservée et, d'autre part, des réflexes de rigueur en matière de communication.

Les dépenses de communication des groupes métallurgiques, opérateurs des grands projets miniers, ainsi que les dépenses du gouvernement, ont constitué l'essentiel des investissements publicitaires ces dernières années. Ces investissements publicitaires vont en priorité à la presse quotidienne et à la télévision. Leur croissance, voire leur maintien, apparaît comme aléatoire.

La multiplication des supports (affichage lumineux dynamique, Internet, et surtout télévision locale privée à venir) réduira encore la petite part dont disposent les radios. L'objectif sera donc, dans les quatre années à venir (2011-2014), de maintenir le niveau de la ressource publicitaire plutôt que de tabler sur sa croissance.

Djiido constate une diversification du marché publicitaire qu'elle attribue à la « provincialisation » et à la politique du rééquilibrage (développement de l'usine du nord et d'un pôle économique de la province nord, développement de la province des îles). Des niches publicitaires subsisteraient en province sud (nouvelles activités à promouvoir).

NRJ Nouméa évalue le marché publicitaire radiophonique local, qui devrait rester stable dans les années à venir, à environ 450 millions de FCFP (3 750 000 €).

### **3. En fonction des possibilités de partage des ressources publicitaires locales, quelle pourrait être la part des fréquences affectées aux radios commerciales de la catégorie B ? Combien de radios de pays desservant l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie peuvent être financées par le marché publicitaire local ?**

RRB estime que les difficultés de RRB et de Djiido à équilibrer leurs budgets, la situation financière préoccupante d'Océane FM, ainsi que les mésaventures de Star FM en Polynésie française, démontrent que le marché publicitaire n'est pas suffisant pour créer de nouvelles radios à Nouméa et de nouveaux réseaux radiophoniques en Nouvelle-Calédonie.

Selon ce contributeur, toute fréquence attribuée à une radio commerciale de catégorie B et desservant tout ou partie de la Nouvelle-Calédonie, opérera une ponction sur le gisement publicitaire et déstabilisera ainsi les deux réseaux existants : RRB et Djiido. Alors que les moyens financiers dont disposent aujourd'hui ces deux réseaux pour l'exploitation des fréquences autorisées sont déjà très restreints, RRB et Djiido seraient contraintes, en cas d'autorisation de nouvelles radios commerciales, de se replier sur les zones où il existe un marché publicitaire et d'abandonner les zones « sans retour sur investissement », notamment dans l'intérieur et dans les îles. Ils ne pourraient donc pas mettre en service tous les sites attribués malgré les demandes réitérées du maire de Belep ou de l'île des Pins. Ce résultat serait donc contraire à l'aspiration légitime d'établir, avec Radio Calédonie Première, un véritable pluralisme politique sur tout le territoire calédonien et au bénéfice de tous les Calédoniens.

Bien qu'étant la première des radios en audience cumulée, en part de marché et en durée d'écoute, RRB souligne que l'étroitesse du marché publicitaire la conduit à valoriser, dans son budget, environ 35 millions FCFP (292 000 €) de bénévolat. Ses frais de communication, de diffusion et de transport représentent pour les 13 sites en service une somme comparable. Les trois ou quatre radios locales de proximité qui pourraient être autorisées, en catégorie A ou B, organisées ou non en réseau avec RRB ou Djiido, pourraient être financées par des subventions de la municipalité et de la province concernées et, à hauteur de 300 000 FCFP (2 500 €) mensuels, par le commerce local et la réalisation d'une ou deux opérations d'animation.

Pour sa part, Djiido s'interroge sur la possibilité pour un nouvel opérateur radio de catégorie B de s'implanter sur ce marché publicitaire restreint.

NRJ Nouméa souligne que si le développement géographique des radios commerciales de catégorie B est souhaitable, il ne pourrait être que limité, compte tenu des coûts importants de la diffusion.

Radio FG est favorable à l'ouverture de cet appel aux candidatures tant aux radios associatives qu'aux radios commerciales, mais ce contributeur ne peut pas répondre à la question de savoir si ces dernières peuvent être financées par le marché publicitaire local, faute d'informations suffisantes.

#### **4. Pensez-vous que les prochaines évolutions technologiques, notamment l'arrivée de télévisions locales privées en mode numérique, vont modifier le marché publicitaire ? Si oui, de quelle façon ?**

RRB estime que les télévisions locales puiseront dans les mêmes gisements démographique et publicitaire que les radios. C'est sur ces nouvelles télévisions que se reportera une partie de la publicité libérée par Télé Calédonie Première, soit environ 200 millions FCFP par an (1 667 000 €). Si elles réussissent leur pari, leur concurrence ralentira la progression des budgets publicitaires des radios, voire les réduira. Cette concurrence se fera notamment aux heures de grande écoute (tôt le matin, à la mi-journée et après 16h).

Djiido considère que l'arrivée de télévisions locales, en mode numérique, va modifier le marché publicitaire. Ces télévisions "cibleront" des téléspectateurs "bien identifiés" et leur zone de couverture sera plus large. Radio Djiido, qui émet sur internet, depuis 2004, a ainsi élargi son public à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

NRJ Nouméa ne pense pas que l'arrivée de télévisions locales numériques modifiera profondément le marché publicitaire. Ce contributeur anticipe toutefois des transferts. Il estime, en effet, que dans les cinq ans à venir, ce marché ne va pas croître d'une manière significative.

Enfin, Radio FG estime que l'arrivée des télévisions locales numériques bouleversera le marché publicitaire, tout en exprimant sa certitude que le support radiophonique restera le média préféré des annonceurs, notamment des grandes surfaces.

#### **5. Les autorisations d'émettre sont attribuées aux radios pour cinq ans. Comment voyez-vous l'évolution du paysage radiophonique pour les cinq ans à venir ?**

RRB aborde les années à venir avec inquiétude et envisage de diversifier ses activités : télévision, Internet, Web télé, presse gratuite en synergie. Concernant le paysage radiophonique, ce contributeur est partisan d'une ouverture limitée à trois ou quatre radios locales de proximité dans l'intérieur et dans les îles. Ces radios devraient avoir une vocation locale de proximité, avec des programmes constitués de musique et de services, et d'informations municipales, apolitiques, afin de préserver l'équilibre, voire de corriger le déséquilibre en défaveur des indépendantistes dans le Grand Nouméa. Ce déséquilibre, qui n'est pas souhaité par les deux légitimités reconnues en Nouvelle-Calédonie, devrait être compensé par une ou deux radios de proximité indépendantistes à Koné, Poindimié ou dans les Îles Loyauté.

Tout autre choix que le statu quo - et notamment une ouverture du paysage radiophonique de Nouméa - constituerait un risque de déstabilisation et de déséquilibre et, pour la Nouvelle-Calédonie, de dissensions, de divisions et de surenchères.

Radio FG a formulé le souhait que dans les cinq ans à venir, la radio numérique terrestre puisse être mise en œuvre sur l'ensemble du territoire français, y compris en Nouvelle-Calédonie.

#### **6. Avez-vous un projet de radio et en quelle catégorie ?**

Radio Rythme Bleu demande la reconduction de son autorisation, en catégorie B, avec 22 fréquences. RRB envisage de réactiver une ou deux radios "petites sœurs", aujourd'hui en sommeil. En revanche, RRB ne souhaite pas - même pour se défendre face à des candidatures concurrentes - multiplier les actes de candidature, créer de nouvelles radios ou encore importer des radios franchisées... Une telle démarche lui apparaît contraire à l'idée à laquelle croient ses promoteurs et qu'ils défendent depuis 25 ans.

Deux autres contributeurs, Radio 1 et NRJ Nouméa, indiquent qu'ils ont chacun un projet de radio.

## **II. Aspects techniques**

Afin de répondre au mieux aux attentes du public et aux besoins des opérateurs, le Conseil souhaite recueillir les informations d'ordre technique suivantes.

- Radios existantes

#### **7. Envisagez-vous de déposer votre candidature sur la totalité des zones sur**

## **lesquelles vous diffusez actuellement ? Sur quel(s) site(s) ?**

Radio Djiido, RRB et NRJ Nouméa annoncent leur intention de déposer leur candidature sur la totalité des zones sur lesquelles ils sont actuellement autorisés.

## **8. Envisagez-vous de demander une extension à d'autres zones géographiques? Sur quel(s) site(s) ?**

RRB souhaite l'alignement des couvertures de RRB et de Radio Djiido sur celles du service public ; il envisage une extension si l'OPT est en mesure de proposer de nouveaux sites. Il sollicite, en outre, des augmentations de puissance pour couvrir certaines zones d'ombre.

NRJ Nouméa souhaite des extensions à Koné et Bourail.

## **9. Etes-vous satisfait(e) de la qualité de réception de votre programme ? Si non, quelles sont les zones présentant des problèmes de réception ?**

RRB fait part de difficultés de réception de son programme à Boulouparis, sur une partie du Mont Dore, de Dumbéa, de Païta, sur la côte ouest, la côte est et aux îles, ainsi que sur certaines portions routières.

Radio Djiido fait part de difficultés de réception de son programme à Poum, à Koné-Tiwaka, à Koumac-Ouégoa, au Centre Culturel de Hienghène, à Poindimié, au Col des roussettes, ainsi que dans les communes de Houailou-Kouaoua, la région de Ouatom, à Yaté, et à l'île des Pins.

NRJ Nouméa, pour sa part, se déclare satisfaite de la qualité de sa couverture.

- Nouveaux projets

## **10. Sur quelle(s) zones géographique(s) envisagez-vous de vous porter candidat ? Sur quel(s) site(s) ?**

Des contributeurs, porteurs de nouveaux projets, ne précisent pas les zones sur lesquelles ils pourraient se porter candidats (Radio 1 et M. Apitone Munikihaafata). NRJ Nouméa, porteuse d'un nouveau projet, indique les zones sur lesquelles elle souhaiterait être candidate : Koné, Nouméa - Mont Coffyn, Dumbéa et Bourail.

## **11. Quel mode d'acheminement de votre programme entre le studio et l'émetteur envisagez-vous de mettre en œuvre ?**

NRJ Nouméa indique qu'elle souhaite acheminer son programme par voie hertzienne, avec un secours filaire (ligne spécialisée).

Radio Djiido indique qu'elle dispose de plusieurs antennes à Koumac, Koné, Houailou, et Lifou, à partir desquelles elle transmet des éléments de programme via internet. Elle souhaiterait installer des équipements de transmission permettant de faire des émissions en direct depuis ces sites, par exemple en les équipant du même dispositif d'envoi que celui dont elle dispose sur la base de la Vallée du Tir.

## **12. Quels mode(s) de pilotage envisagez-vous de mettre en œuvre pour votre projet de réseau ?**

La seule contribution reçue sur cette question (NRJ Nouméa) évoque, sans autre précision, un pilotage « semi automatique ».

## **13. Quelles autres observations et suggestions techniques souhaitez-vous porter à la connaissance du Conseil dans la perspective du lancement de l'appel aux candidatures général ?**

NRJ Nouméa exprime le souhait, pour accompagner le développement des radios dans la Province Nord et dans la Province Sud, que le coût de diffusion soit globalement revu à la baisse et qu'il soit proportionnel à la population couverte.